Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026127-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/127

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 novembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 18 novembre 2026 à 18H30

Date de convocation : 12 novembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC	X	
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT		X
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU	X	
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS		X
Claire BENSIMHON		X	Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA		X	Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Claire BENSIMHON	Sylvie CORNOU
Sylvie ISTA	Laurence RIOUAL
Nicolas MONFORT	Solène BOULENGUER
Xavier LE BRIS	Gwenaël HERROUËT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Armelle ROUZEVAL	%	29	25	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026127-DE

DCM 2026/127 : JEUNESSE – APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF ESPACE JEUNES – 2026 - 2032

RAPPORTEUR : Sandrine QUENTIN

ANNEXE N° 4

La commune de Moëlan-sur-Mer souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur de la jeunesse, en proposant aux adolescents un accompagnement qui favorise leur épanouissement, leur autonomie et leur participation à la vie locale.

L'Espace Jeunes, qui accueille principalement les adolescents de 10 à 17 ans, constitue un lieu privilégié de rencontre, d'échange, de loisirs et d'accompagnement. Au-delà des activités proposées, il a vocation à permettre aux jeunes de s'exprimer, de développer leurs initiatives, de prendre des responsabilités et de construire progressivement leurs propres projets.

Dans cette perspective, la commune a élaboré un Projet Éducatif Jeunesse pour la période 2026-2032. Ce document définit les grandes orientations et les valeurs que la collectivité souhaite porter dans le cadre de sa politique jeunesse.

Il s'appuie sur les besoins et les attentes des jeunes, les caractéristiques du territoire ainsi que les ressources et les partenariats locaux. Il constitue un cadre commun pour les actions menées par l'Espace Jeunes et les professionnels de l'animation.

Le projet éducatif s'articule autour de sept grandes orientations :

1. Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités, en donnant aux jeunes la possibilité de s'exprimer, de faire des choix, de prendre des initiatives et de participer à la réalisation de leurs projets.
2. Développer le respect, la solidarité et la tolérance, en encourageant l'entraide, la coopération et l'acceptation des différences.
3. Favoriser le vivre-ensemble et l'inclusion, en faisant de l'Espace Jeunes un lieu ouvert à tous, où chacun peut trouver sa place et être accueilli dans le respect de ses différences.
4. Favoriser l'intégration sociale au travers d'activités variées, en proposant des activités sportives, culturelles, artistiques, créatives et de loisirs, ainsi que des sorties et des séjours.
5. Renforcer l'offre éducative et accompagner l'entrée dans la vie civique et associative, en faisant découvrir aux jeunes la vie de la commune, les associations locales et les différentes formes d'engagement citoyen.
6. Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde, en leur permettant de découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles pratiques et de rencontrer d'autres personnes à travers des sorties, des séjours et des projets collectifs.
7. Sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux et à leur cadre de vie, en les associant à des actions concrètes de découverte et de préservation de leur environnement.

Ce projet éducatif constitue une feuille de route pour les années à venir. Il guidera les actions et les projets développés par l'Espace Jeunes, en lien avec les familles, les établissements scolaires, les associations, les services municipaux et les partenaires du territoire.

Il pourra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des attentes des jeunes.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Projet Éducatif Jeunesse de l'Espace Jeunes pour la période 2026-2032, annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Projet Éducatif Jeunesse de l'Espace Jeunes pour la période 2026-2032, annexé à la présente délibération ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026127-DE

VU l'avis de la Commission Parcours de Vie et Solidarités du 09 novembre 2026 ;
VU l'exposé de Sandrine QUENTIN ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'APPROUVER le Projet Éducatif Jeunesse de l'Espace Jeunes de Moëlan-sur-Mer pour la période 2026-2032, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération ;

DE VALIDER les sept orientations éducatives qui constituent le cadre de référence de la politique jeunesse communale et des actions conduites par l'Espace Jeunes ;

D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait certifié conforme.

Armelle ROUZEVAL
Secrétaire de séance

Mairie de MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

Mairie DE MOËLAN-SUR-MER ★ FINISTÈRE ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20261118-DCM2026127-DE